

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE**

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-M-431
IMPOSANT UNE TAXE MUNICIPALE SUR LES BÂTIMENTS COMMERCIAUX VACANTS
SITUÉS DANS LE CENTRE-VILLE**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 16 décembre 2025, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 2026-M-431 imposant une taxe municipale sur les bâtiments commerciaux vacants situés dans le centre-ville.

Le présent règlement a pour objet :

- D'imposer une taxe municipale aux bâtiments commerciaux vacants, et ce, afin d'inciter leur exploitation, laquelle est essentielle à la revitalisation et au développement économique du centre-ville de Sainte-Agathe-des-Monts

Ce règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Conseil municipal – documents consultation » <https://vsadm.ca/conseil-municipal-documents-pour-consultation/> à la séance 16 décembre 2025 et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 17 décembre 2025.

Original signé

Anny Després, greffière adjointe